



CONFÉDÉRATION SUISSE
OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

⑪ CH 669 449 A5

⑥ Int. Cl.⁴: F 41 C 1/00
F 41 G 1/42

Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

⑫ FASCICULE DU BREVET A5

⑲ Numéro de la demande: 4297/86

⑳ Date de dépôt: 30.10.1986

⑳ Priorité(s): 01.11.1985 US 794027

㉔ Brevet délivré le: 15.03.1989

④⑤ Fascicule du brevet
publié le: 15.03.1989

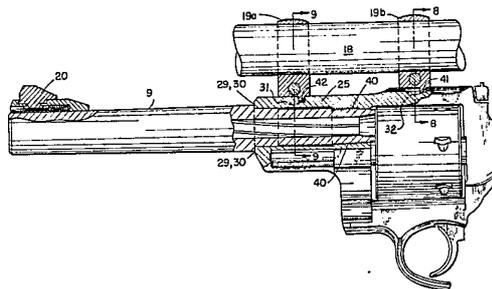
⑦③ Titulaire(s):
Sturm, Ruger & Co., Inc., Southport/CT (US)

⑦② Inventeur(s):
Ruger, William B., Croydon/NH (US)
Larson, Lawrence L., Branford/CT (US)

⑦④ Mandataire:
Kirker & Cie SA, Genève

⑤④ Arme de poing.

⑤⑦ L'arme de poing comprend un corps formant un emmanchement allongé (25) et ayant une surface d'appui annulaire (30) à l'avant et des creux (31, 32) destinés à recevoir un support (19a, 19b) de lunette de visée (18). Un canon (9) a une surface d'appui annulaire (29) engagée sur la surface d'appui (30) de l'emmanchement (25). Le canon et le corps sont munis de sections filetées (40) situées à une certaine distance des surfaces d'appui (29, 30) dudit canon et dudit corps.



REVENDICATIONS

1. Arme de poing comprenant un corps formant un emmanchement allongé et ayant une surface d'appui annulaire à l'avant et des creux destinés à recevoir un support de lunette de visée, et un canon ayant une surface d'appui annulaire engagée sur la surface d'appui de l'emmanchement, le canon et le corps étant munis de sections filetées situées à une certaine distance des surfaces d'appui dudit canon et dudit corps.

2. Arme de poing selon la revendication 1, ayant des creux à l'avant pour recevoir le support de lunette de visée, les creux étant formés entièrement dans l'emmanchement du corps.

3. Arme de poing selon la revendication 2, ayant d'autres creux à l'arrière.

4. Arme de poing selon la revendication 2, où les creux sont constitués de deux paires de creux pour recevoir deux supports de lunette.

DESCRIPTION

Les moyens de l'art antérieur pour fixer des lunettes de visée sur des armes de poing consistaient, par exemple, à utiliser des bases de support non intégrées, espacées l'une de l'autre et fixées sur le corps et sur le canon. La mise en œuvre de telles bases montées sur le corps et sur le canon implique nécessairement de faire des trous filetés dans le canon et dans le corps pour recevoir des vis de montage, ce qui, dans certains cas, pouvait diminuer la solidité du corps et du canon. En outre, ces dispositifs de l'art antérieur comprenant une base séparée sur laquelle viennent se monter les supports de lunette de visée et qui est fixée à l'arme de feu par des vis ne se sont pas révélés totalement satisfaisants, parce que les vis de fixation sont relativement petites et peuvent se dévisser en donnant du jeu à la base sous l'effet du recul, de vibrations et de la manipulation de l'arme.

Le brevet US N° 4 531 321 décrit un dispositif de fixation qui se monte sur le corps de revolver. Ce dispositif est susceptible de se desserrer sous l'effet du recul, et le corps du revolver décrit n'est pas spécifiquement conçu pour recevoir des supports de lunette rigides.

Le système décrit dans le brevet US N° 3 611 606 a été utilisé sur des canons de revolvers, mais les résultats n'ont pas été entièrement satisfaisants à cause de la distance séparant l'œil de la lunette de visée et de l'encombrement de la lunette et de son support sur le canon. En outre, modifier un canon pour pouvoir monter le système breveté en question est difficile et coûteux. Ce brevet US N° 3 611 606 décrit un système pour monter une lunette de visée sur un récepteur d'un fusil où les supports avant et arrière de la lunette de visée s'engagent d'une manière précise dans des creux aménagés dans le récepteur du fusil.

Aucun revolver de l'art antérieur ne possède des moyens complètement satisfaisants pour monter un canon et une lunette de visée directement sur le corps de revolver sans compromettre sa solidité et en évitant les problèmes associés avec le montage d'une telle lunette sur des bases séparées fixées sur le corps par l'intermédiaire de vis ou sur des supports prévus sur le canon.

Le but de l'invention est de créer une arme de poing qui évite ces inconvénients grâce aux caractères énoncés dans la revendication 1.

Une forme d'exécution de l'arme objet de l'invention sera décrite, à titre d'exemple, en se référant aux dessins annexés, dans lesquels:

la fig. 1 est une vue latérale du côté gauche d'un revolver au corps allongé muni des supports de lunette;

la fig. 2 est une vue de l'avant du revolver;

la fig. 3 est une vue partielle du côté du revolver avec la lunette enlevée;

la fig. 4 est une vue en plan du revolver avec la lunette enlevée; la fig. 5 est une vue partiellement en coupe prise selon la ligne 5-5 de la fig. 3;

la fig. 6 est une vue partiellement en coupe selon la ligne 6-6 de la fig. 3;

la fig. 7 est une vue en coupe selon la ligne 7-7 de la fig. 2;

la fig. 8 est une vue en coupe selon la ligne 8-8 de la fig. 7;

la fig. 9 est une vue en coupe selon la ligne 9-9 de la fig. 7;

la fig. 10 est une vue partielle et en perspective du revolver sans la lunette, et

la fig. 11 est une vue partielle et en perspective du revolver avec la lunette.

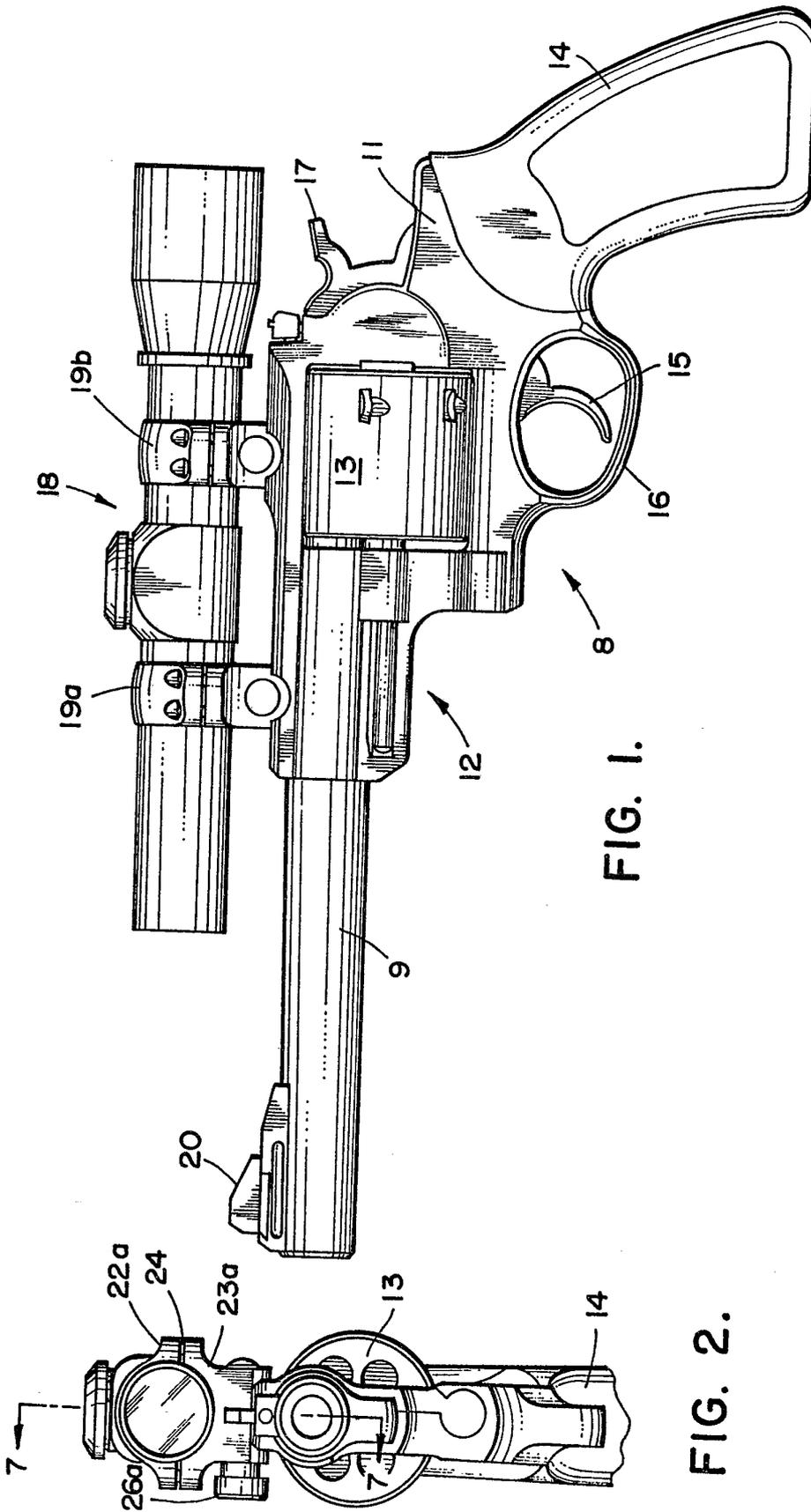
Dans les fig. 1 et 2, le revolver 8 a un canon 9, un corps 11 comprenant une portion allongée constituant un emmanchement 12, un barillet 13, une crosse 14, une gâchette 15, un pontet 16 et un percuteur 17. La lunette de visée 18 a une forme générale cylindrique et elle est fixée au revolver 8 par un support de lunette avant 19a et un support de lunette arrière 9b. On voit également le guidon 20.

Chaque support de lunette 19a, 19b comporte un segment d'anneau supérieur 22a, 22b et un segment d'anneau inférieur 23a, 23b. Ces segments supérieur et inférieur 22 et 23 sont tenus ensemble par des vis 24 et les segments inférieurs 23 sont fixés au corps 11 par des chevilles filetées de verrouillage 26a, 26b qui seront décrites plus loin.

Lorsqu'on examine les fig. 3-6, on voit que le corps 11 comprend un pont de corps intégré 28; les creux arrière 31 de fixation de la lunette sont formés dans le pont 28 du corps et les creux avant 32 de fixation de la lunette sont formés dans la portion du corps constituant l'emmanchement 12. Les creux 31, 32 ont des côtés 35 qui sont inclinés vers l'intérieur. Le pont du corps 28 comporte une rainure longitudinale 33 pour loger le cran de mire ajustable 34. Il comprend également une rainure longitudinale de visée 33a. La hauteur du cran de mire 34 est ajustée à l'aide de la vis 36. Son ajustage latéral se fait par une vis. Le pont 28 et l'emmanchement 12 du corps ont également des rainures transversales 38, 39 pour recevoir, respectivement, des saillies contre le recul 41 et 42 (voir également les figures 7 et 10). Le canon 9 est pourvu d'une surface d'appui ayant une forme générale annulaire 29 qui vient s'appuyer contre la surface d'appui ayant une forme générale annulaire 30 de l'emmanchement du corps.

Dans les fig. 7-9, l'emmanchement 12 du corps allongé est représenté portant le support avant 19a de la lunette situé à l'avant des sections filetées 40 du corps 11 et du canon 9. L'espacement des surfaces d'appui 29, 30, de la paire de creux 32, de la rainure transversale 39 du corps et des sections filetées 40 évitent toute perte de solidité dans la portion constituant l'emmanchement 12 du corps, même lorsque des tensions sont introduites dans la zone des surfaces d'appui consécutivement au vissage du canon 9 dans l'emmanchement 12 du corps. En prolongeant l'emmanchement 12 vers l'avant, on augmente considérablement la distance entre (1) les surfaces d'appui 29, 30 (2), les creux 32 (avec la rainure transversale adjacente 39) et (3) les sections filetées 40, ce qui donne au corps du revolver et à son canon la solidité requise. La distance entre les surfaces d'appui 29, 30 et les sections filetées 40 permet d'avoir une portion d'emmanchement 25 dans laquelle on peut former les creux 32 sans compromettre la solidité du corps.

Dans les fig. 8 et 9, chaque clavette de verrouillage 26 porte une pièce 43a, 43b pour agripper le corps solidaire de la tige 46a, 46b traversant la seconde pièce 44a, 44b pour agripper le corps. Les tiges 46a, 46b portent des écrous cannelés 47. En tournant les écrous cannelés 47 dans un sens, la première et la seconde pièce 43a, 43b, 44a et 44b sont tirées l'une vers l'autre pour agripper le corps 11. En tournant l'écrou cannelé 47 dans l'autre sens, les pièces 43a, 44b se séparent et libèrent les supports de lunette 19a, 19b.



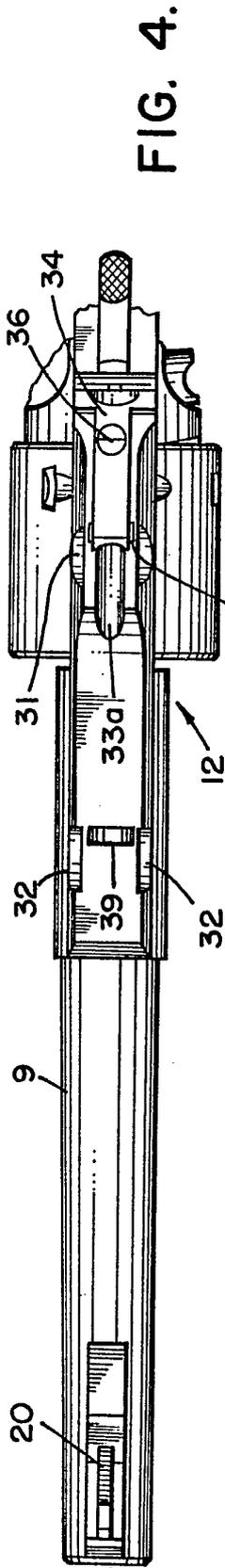


FIG. 4.

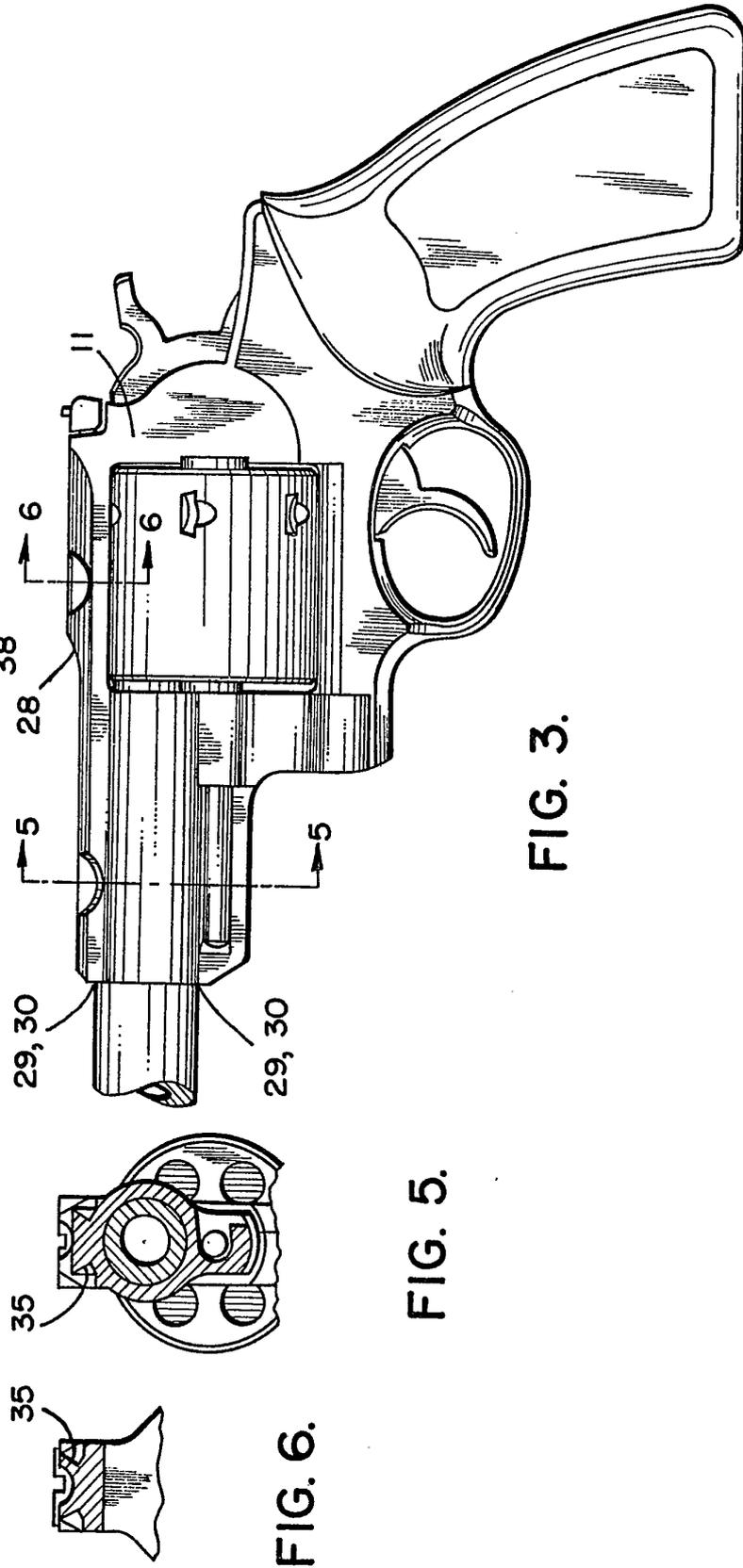


FIG. 3.

FIG. 5.

FIG. 6.

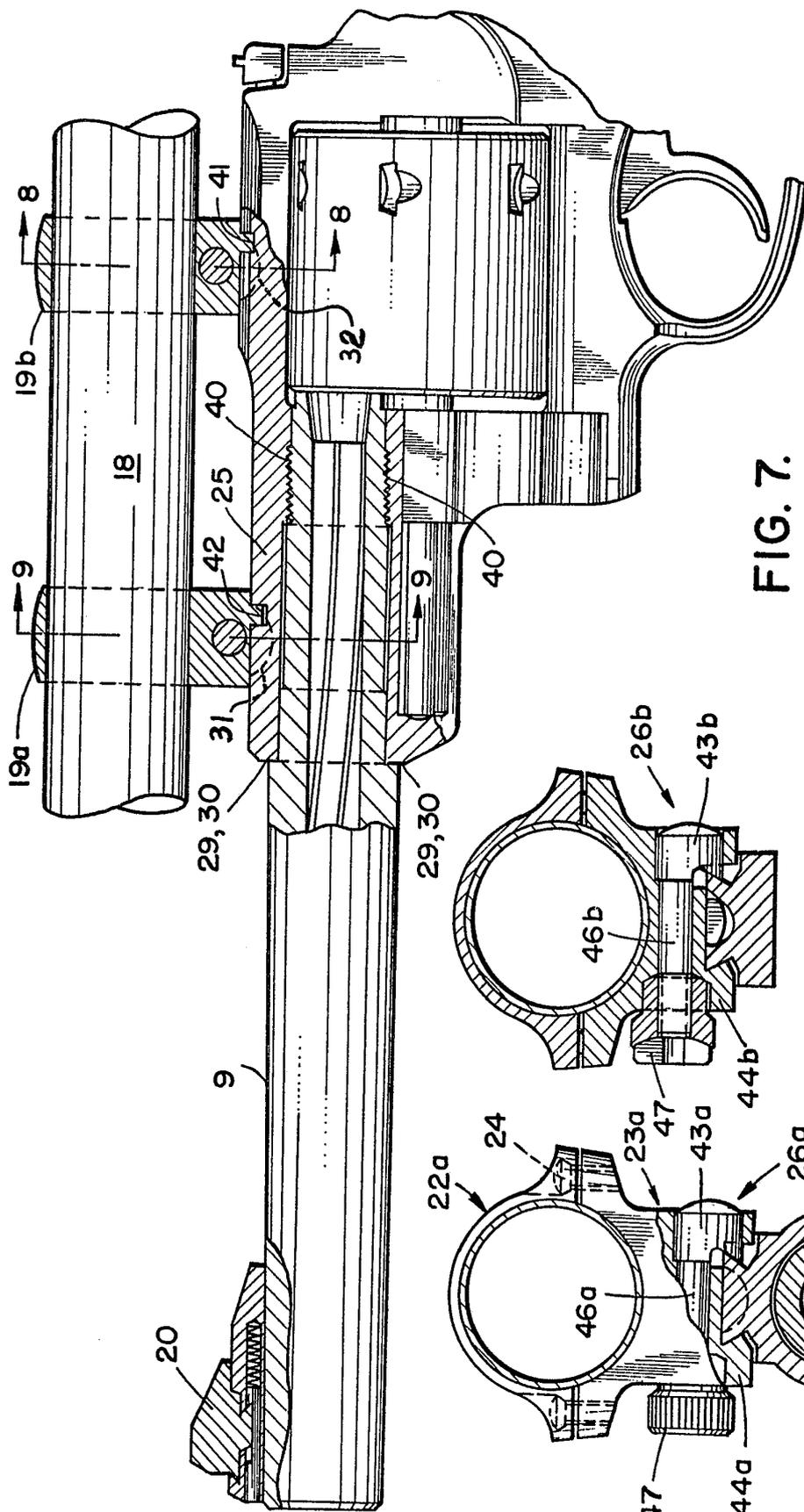


FIG. 7.

FIG. 8.

FIG. 9.

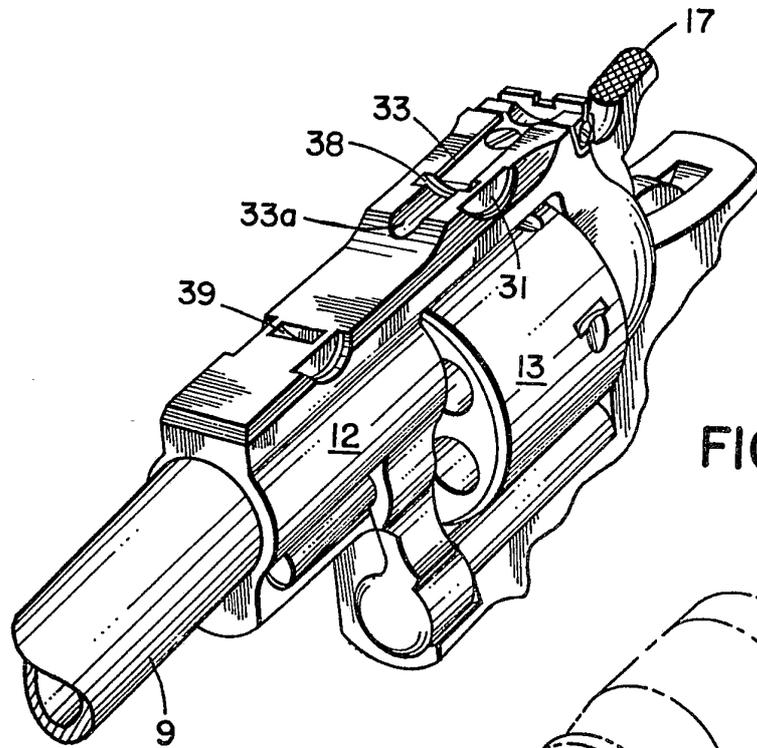


FIG. 10.

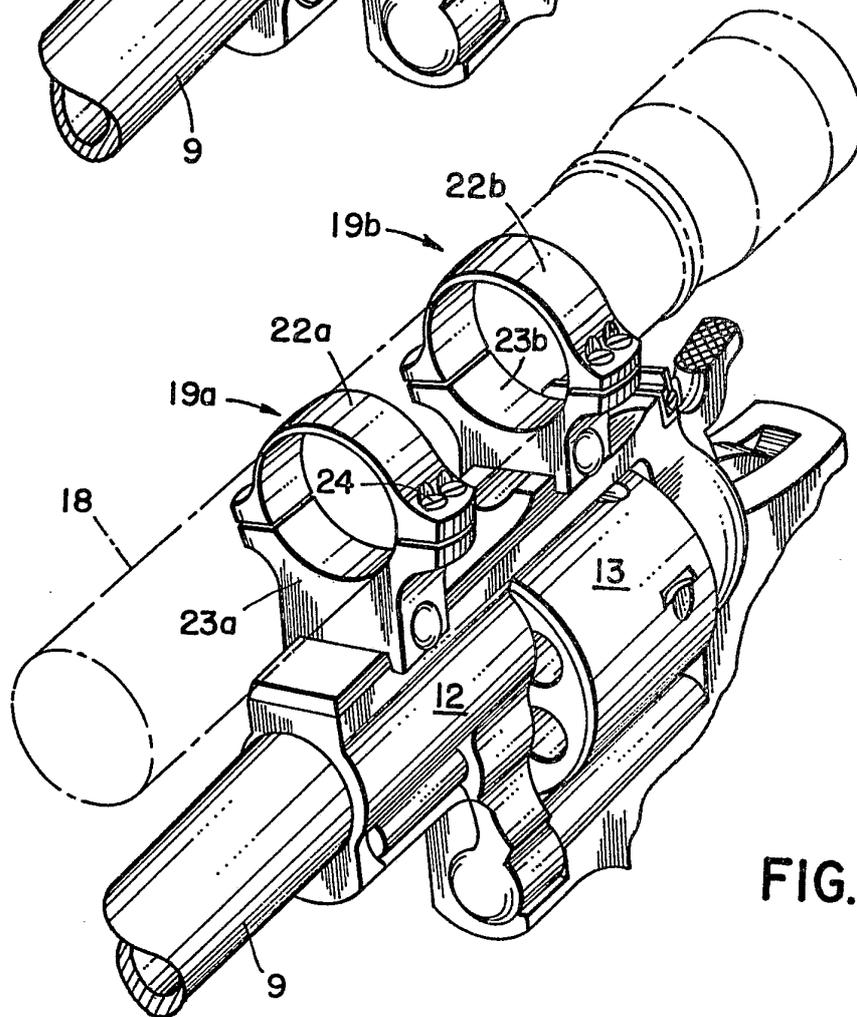


FIG. 11.